



## MON ÉPARGNE (RE)-OUVRE DES CAFÉS, ÉPICERIES, BOULANGERIES... DANS NOS VILLAGES

Investir chez Villages Vivants permet d'acheter et rénover des lieux vacants pour (ré)-ouvrir des commerces et services de proximité. En devenant sociétaire, devenez copropriétaire solidaire !



### Pourquoi investir chez Villages Vivants ?

Investir dans la pierre dès 100€.

Bénéficier d'une réduction d'impôt  
de 25% de votre investissement.

Participer au développement  
économique et à la création de lien  
social en zone rurale.

[www.villagesvivants.com](http://www.villagesvivants.com)

# INVESTIR EN PARTS SOCIALES

Les parts sociales constituent le capital de la coopérative. Contrairement au don, le souscripteur retrouve son investissement. La souscription de parts sociales de la coopérative permet l'acquisition et la rénovation de lieux vacants :

01

Je souscris  
**5 parts sociales**  
100€ x 5 = 500 €

02

Je bénéficie de **125 €**  
de **réduction fiscale**  
(25%) sous condition  
de les laisser 7 ans

03

Mon argent sert à  
**ouvrir des commerces**  
et **services** à la  
campagne

04

Je récupère mes  
**500 €** sur demande  
remboursés après l'AG

## EXEMPLES DE LIEUX (RÉ)-OUVERTS



**LA TOURNÉE GÉNÉRALE**  
Epicierie-grignoterie  
à Fontannes, Haute-Loire



**ATELIER FICA**  
Espace de vie sociale  
à Meximieux, Ain

## CHIFFRES CLÉS

Déjà plus de **500 investisseurs** et  
**5,5 M€ investis**, en 2022  
**20 biens** acquis et réhabilités  
**61 emplois** créés ou consolidés

## DES QUESTIONS ?

Contactez Pauline PRUNIER  
[p.prunier@villagesvivants.com](mailto:p.prunier@villagesvivants.com)  
09 54 03 36 31

Tout investissement comporte des  
risques de perte partielle ou totale du  
montant investi.

## INVESTISSEZ PAR ICI !

